

Affiché le 05/01/2017

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 30 DECEMBRE 2016 A 18 H 00**

Présents : BERTHIER Jean Pierre, DERRIER Gilbert, DUVERNEY-GUICHARD Jean Noël, ELHORFI Sihame, FARGE BERTOLO Caroline, FONTAINE Patrice, TARAVEL Thomas, TROCHET Didier

Excusés : PRUVOT Alban (procuration à DUVERNEY-GUICHARD Jean Noël),

Absent : SANCHEZ Thierry

Secrétaire de séance : ELHORFI Sihame

Avant l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire informe l'assemblée du décès du père de Françoise AUGERT et présente à sa famille les condoléances du conseil municipal.

Puis Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Nouveaux tarifs de la patinoire
- Avenant n° 2 à la DSP remontées mécaniques et domaine skiable.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des présents et représentés :

- **APPROUVE** le principe d'adhésion de la commune au SIVAV et le projet de statuts et **DESIGNE** M. Jean Pierre BERTHIER et Monsieur Gilbert DERRIER pour siéger au sein du Comité Syndical,
- **DECIDE** :
 - 1/ Dans l'intérêt touristique, économique et social de la station, d'engager la commune de VILLAREMBERT dans une démarche de classement en station de tourisme avec la préparation d'un dossier de classement en station de tourisme, en vue de son dépôt avant le 1^{er} janvier 2018.
 - 2/ De conserver au-delà du 1^{er} janvier 2017, par dérogation au 2° du I de l'article L. 5214-16 du code général des collectivités territoriales, l'exercice de la compétence « *promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme* »,
- **APPROUVE** les travaux de réhabilitation extérieure du Tripode, **SOLLICITE** une aide financière de la Région à hauteur de 40 % du coût des travaux, et **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tous les actes et accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **APPROUVE** les travaux de réhabilitation du centre équestre du Corbier, **SOLLICITE** une aide financière de la Région à hauteur de 40 % du coût des travaux, et **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tous les actes et accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,

- **APPROUVE** le lancement du projet d'amélioration de la signalétique, **SOLLICITE** une aide financière de la REGION à hauteur de 40 % du coût des travaux, et **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tous les actes et accomplir toutes les formalités nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **APPROUVE** le lancement du projet de réfection du toit de la passerelle, **SOLLICITE** une aide financière de la REGION à hauteur de 40 % du coût des travaux, et **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tous les actes et accomplir toutes les formalités nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **APPROUVE** les travaux de revitalisation du centre du village, **SOLLICITE** une aide financière de la Région à hauteur de 40 % du coût des travaux, et **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tous les actes et accomplir toutes les formalités nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **APPROUVE** les travaux de sécurisation du cœur de station, **SOLLICITE** une aide financière de la Région à hauteur de 40 % du coût des travaux, et **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tous les actes et accomplir toutes les formalités nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **DECIDE** d'appliquer une marge annuelle globale de 80.00 € par mètre cube de carburant acheté. L'application de cette marge sur le prix de vente variera en fonction du prix facturé à chaque livraison par le fournisseur ainsi que du coût du marché national et du prix proposé par les distributeurs de la vallée afin de vendre au mieux le carburant, et **CHARGE** Monsieur le Maire de décider des ajustements ponctuels de cette marge par rapport à la variation du coût du marché et éviter ainsi un écart trop important qui nuirait à la vente du carburant de la station-service et de faire valider cette variation à la plus proche réunion du conseil municipal.
- **VALIDE** les modifications des prix des carburants, intervenues depuis le 7 décembre 2016,
- **DECIDE** de signer avec l'office de tourisme une convention de partenariat pour l'opération « Pass Partout » pour l'accès pendant la saison d'hiver 2016/2017 à la piscine et l'espace détente, au cinéma, à la patinoire, **VALIDE** les conditions financières de reversement soit 1.00 € l'unité, et **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tous les actes et accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **DECIDE** de prolonger la durée du poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe contractuel jusqu'au 14 avril 2017,
- **CHARGE** le Maire de la mise en œuvre d'une convention spécifique de prestation de service entre la commune et la SATVAC pour l'organisation des secours en cas d'accident lors de convoyage de la clientèle et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention,

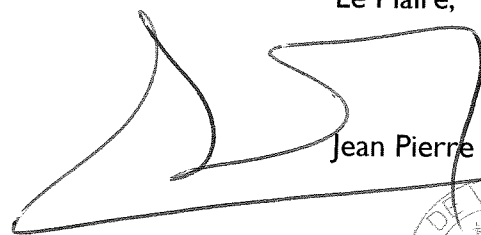
- **CHARGE** le Maire de la mise en œuvre d'une convention particulière de prestation de service entre la commune et l'établissement touristique d'altitude bénéficiant d'une autorisation de convoyage qui définit les modalités de prise en charges des frais d'astreinte et de secours en cas d'accident lors d'un convoyage, **FIXE** les frais d'astreinte à la charge de l'exploitant de l'établissement à 100.00 € par soirée. Si plusieurs soirées sont organisées le même jour, le montant de l'astreinte sera divisé par le nombre d'établissements organisateurs, **DIT** que les frais de secours sont ceux définis dans la délibération n°2016/122 du 7 décembre 2016, et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention,
- **AUTORISE** Monsieur Lilian VERCHERIN à créer une nouvelle activité hivernale, la snake-gliss, sur le domaine skiable du Corbier, **CHARGE** le Maire de la mise en œuvre d'une convention tripartite entre la Commune, la SATVAC et Monsieur VERCHERIN, et **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- **VALIDE** l'avenant n° 2 à la convention de délégation du service public des remontées mécanique du domaine du Corbier et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 à la convention de délégation de service public dès lors que la présente délibération aura été transmise au contrôle de légalité et aura acquis un caractère exécutoire,
- **DECIDE** de modifier les tarifs de la patinoire, à compter du 9 janvier 2017, suite à la dégradation du revêtement de sol, comme suit :

Entrée enfants de – de 5 ans / seniors + de 75 ans / personnes à mobilité réduite	Gratuit
Entrée Enfant de 5 à 11 ans	2.00
Entrée + de 12 ans	2.00
Pass Partout adulte	1.00
Pass Partout enfant	1.00

- **DECIDE** de supprimer le point n° 11 de l'ordre du jour, celui-ci n'étant plus d'actualité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 30.

Le Maire,


Jean Pierre BERTHIER

